

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2018

L'an 2018, le 11 avril à 18 heures, le conseil municipal de la commune du NOYER régulièrement convoqué le 4 avril 2018 s'est réuni sous la présidence de Renée NOUGUIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Conseillers municipaux présents : Renée NOUGUIER, Pierre BOYER Rémi HUBAUD, Jean-Pierre BERTRAND, Richard PREL, Serge REAT, Brigitte LEBIODA, Fabien ROUX.

Conseillers municipaux excusés : Martine PY a donné procuration à Rémi HUBAUD, Marie-Claire MEYER a donné procuration à Serge REAT, Max MASDEVILLE a donné procuration à Pierre BOYER.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BOYER.

Après lecture du compte rendu de la réunion du 21 mars 2018, aucune remarque n'étant formulée, on passe à l'ordre du jour.

La première partie de ce conseil, consacrée aux votes des comptes administratifs 2017 et aux votes des budgets primitifs 2018, s'est déroulée en présence de Monsieur JOLIBERT, comptable du Trésor à Saint-Bonnet depuis le mois de juillet 2017. Le recouvrement des créances des usagers sera une de ses priorités.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

TRANSPORTS :

Section fonctionnement : Recettes : 10 752,53 € dont 2 278,21 € d'excédent reporté
Dépenses : 6 965,87 €

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 786,66 € (excédent année 2017 : 1 508,45 €).

Section d'investissement : Recettes : 17 025,00 €
Dépenses : 0,00 €

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent d'investissement de 17 025,00 €.

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Section fonctionnement : Recettes : 221 950,30 € dont 166 539,74 € d'excédent reporté
Dépenses : 37 496,41 €

Section investissement : Recettes : 37 541,28 € dont 14 397,90 € d'excédent reporté
Dépenses : 10 294,00 €

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 184 453,89 € (excédent année 2017 : 17 914,15 €) et un excédent d'investissement de : 27 445,65 € (excédent année 2017 : 13 047,75 €).

COMMUNE :

Section fonctionnement : Recettes : 903 284,36 € dont 617 461,20 € d'excédent reporté
Dépenses : 174 403,03 €

Section d'investissement : Recettes : 109 462,63 €
Dépenses : 77 332,80 €

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de: 728 881,31 € (excédent année 2017 : 111 420,13 €) et un excédent d'investissement de : 32 129,83 €. Pour le vote des quatre comptes administratifs 2017, Madame le Maire se retire. Ils se font sous la présidence de Monsieur Pierre BOYER, 1^{er} Adjoint, et sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

COMPTES DE GESTION 2017

Après avoir étudié les différents comptes administratifs 2017 et les avoir approuvés, le Maire propose au conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2017 du percepteur. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes administratifs 2017 des budgets : commune, eau – assainissement et transports étant excédentaires dans les deux sections, il n'y a pas de délibération pour les affectations de résultats.

BUDGETS PRIMITIFS 2018

BUDGET PRIMITIF 2018 DES TRANSPORTS :

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 25 775,66 €. Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 26 934,19 €.

BUDGET PRIMITIF 2018 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 235 100,00 €. Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 1 436 000,00 €.

Pour cette année 2018, la commune, après avoir validé le choix d'un bureau d'études, va engager la procédure SUP (Servitude d'Utilité Publique) et défrichage pour le projet de mise aux normes d'assainissement.

BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE :

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 977 300,00 €. Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 397 800,00 €.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges à caractère général, les charges afférentes au personnel ; les principales recettes proviennent des impôts et taxes et les dotations, subventions et participation de l'Etat.

Au budget de l'investissement, la commune prévoit les travaux suivants pour 2018 : la réfection de l'espace communal de La Guinguette (avec demande de subvention voirie communale), la recherche et la cause des fuites dans le couloir de la mairie avec reprise de la toiture et mise en place de chéneaux, le remplacement du véhicule communal (avec demande de subvention à la Région).

Les budgets prévisionnels 2018 soumis au vote sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

TAUX DES TAXES 2018

Le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes locales de 2017 :

Taxe d'habitation : 13,86%.

Taxe foncière (bâti) : 13,44%

Taxe foncière (non bâti) : 70,46%

CFE : 13,52%

Au regard du projet de budget proposé, le Maire propose au conseil municipal de reconduire les taux fixés en 2017. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

CONVENTION AVEC IT 05

Madame le Maire rappelle qu'elle a sollicité l'intervention d'IT 05 (conseil départemental) pour l'assistance à la commune afin de procéder à l'aménagement de l'espace public de La Guinguette. Elle indique que cet organisme a adressé en mairie une convention qui précise les missions de chacune des deux parties.

Le conseil municipal, avec une abstention pour Marie-Claire MEYER, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

De plus, elle a effectué une demande de subvention auprès de Patrick RICOU, conseiller départemental. Ce dernier possède une enveloppe de 158 536 € à répartir en faveur des diverses communes de son canton.. La subvention allouée par Patrick RICOU pour les travaux du Noyer se monterait à 55 % des 18 440€ subventionnables, soit 10 142 €.

Madame le Maire indique par ailleurs que monsieur BARBESIER d'IT 05 préconise l'établissement d'un constat d'huissier avant d'entamer les travaux car ces derniers pourraient engendrer une fragilité, voire un affaissement du mur déjà en mauvais état de la propriété de la SGP La Guinguette. L'huissière de justice de Saint-Bonnet sera donc mandatée à cette fin. Pierre BOYER demande à ce qu'il soit procédé dans le même temps à un autre constat d'huissier pour l'escalier construit illégalement sur le domaine public pour accéder à la propriété de monsieur GIOVANELLI. Cet escalier devait être démonté par l'actuel propriétaire et ne l'a toujours pas été.

Serge REAT s'interroge également sur la pertinence de goudronner cette voie après les travaux effectués. Les élus lui indiquent que les enrobés laissent s'infiltrer l'eau de pluie dans le sol et que pour le déneigement, ce goudronnage évitera les dégradations.

Le conseil municipal vote cette délibération avec une abstention pour Marie-Claire MEYER.

SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE- ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe le conseil, quelle a sollicité différents devis pour la Servitude d'Utilité Publique préconisée par la réunion du 20 mars 2018 entre les élus, la DDT et le cabinet Merlin. Ces devis ont été communiqués aux élus qui, après en avoir pris connaissance, doivent se prononcer sur le choix d'un cabinet.

- La société CLAIE à Gap : 17 957,50 € HT.
- Le cabinet HYDRETTUDES ALPES DU SUD à Gap : 13 850 € HT.
- Le cabinet EURYECE du groupe Merlin à Saint-Paul-Trois-Châteaux : 22 315 € HT.

Après étude des différents devis et discussion, les élus constatent une grande différence de prix entre les diverses entreprises et optent en faveur de la société HYDRETTUDES ALPES DU SUD.

Cette société est retenue pour les travaux à l'unanimité des membres présents et représentés.

COUPES ONF

L'ONF nous informe de l'inscription des coupes pour l'année 2019 dans les parcelles 9 et 10. Nous devons établir une délibération selon le modèle fourni. Les conditions d'accès à ces parcelles n'étant pas optimales (Rémi HUBAUD précise que ces coupes sont situées en dessus de la route du col du Noyer et qu'il est impossible de ne pas faire tomber les arbres sur la route, ce qui risque de la détériorer), l'ONF nous propose de les supprimer. Ces coupes seront revues dans le prochain plan d'aménagement forestier en cours de préparation. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

- Le détecteur de métaux ne fonctionne plus, il faut prévoir d'en acheter un nouveau.

A 21 heures 50, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.